

Modernisation du port de Barneville-Carteret

Le port départemental de Barneville-Carteret est situé sur la côte Ouest de la presqu'île du Cotentin, autour du chenal d'accès au havre de Carteret.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la SPL des ports de la Manche assure la gestion du port de plaisance avec une équipe portuaire composée de six personnes.



En 2020, Le Département de la Manche (autorité portuaire) a décidé de déléguer la réalisation des travaux d'extension du port à la SPL des ports de la Manche. Ainsi, ce sont environ 300 nouvelles places qui ont été créées par creusement d'un bassin et le déplacement de l'entrée du port. Il accueille diverses activités, principalement la plaisance autour d'un bassin à flot dernièrement réaménagé **offrant environ 716 places à flot**. Les travaux maritimes ont été achevés en juillet 2021 et le port a rapidement affiché complet, permettant ainsi d'envisager de moderniser également le bureau du port datant de 1995 et devenu inadapté aux besoins des plaisanciers et des équipes portuaires. Ce nouveau bureau du port constitue ainsi la dernière phase de la modernisation du port de Barneville-Carteret après l'extension des équipements maritimes.



Bâtiment provisoire depuis mai 2022



Nouveau bureau du port depuis janvier 2025

En décembre 2022, au salon Nautic, la **Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA)** du secrétariat d'Etat chargé de la mer et le Cerema révèlent les dix lauréats de la première vague d'appel à projets du plan Destination France - Ports de Plaisance d'Avenir 2022.

Parmi les dix lauréats, le port de Barneville-Carteret, géré par la SPL des Ports de la Manche, fait figure d'un port de plaisance de demain.



Grâce à « Ports de plaisance d'avenir », la DGAMPA et le Cerema accompagnent les ports pour le financement :

- D'actions concrètes pour accélérer la transition écologique des ports,
- De projets ambitieux d'aménagements de la place portuaire visant à faire des ports de plaisance de véritables lieux d'accueil, de services et de convivialité, dotés d'infrastructures de qualité et anticipant les défis du futur.

La modernisation du port de Barneville-Carteret s'inscrit également dans la démarche de développement du nautisme initiée par le Département de la Manche qui accompagne la SPL des ports de la Manche sur le financement du nouveau bâtiment (200 k€).

Ce nouvel équipement portuaire s'inscrit enfin dans une démarche éco-responsable visant la certification Ports Propres. Il intègre notamment une cuve de récupération des eaux de pluie de 20 000 litres pour alimenter les nouveaux sanitaires (toilettes), des pompes à chaleur pour la production d'eau chaude et de chauffage ainsi que des panneaux solaires en toiture.

Le coût global du nouveau bureau du port s'élève à 1 260 000 € HT avec un co-financement du Département de la Manche à hauteur 200 000 € et de l'Etat dans le cadre du plan Destination France « Ports de Plaisance d'Avenir » à hauteur 252 000 €.



Destination France 
Port de plaisance d'avenir 



Contact presse

Corinne Talhouarne – SPL des ports de la Manche – corinne.talhouarne@ports-manche.fr